



# Traitement des demandes par ISSN France

*Bilan chiffré 2008*

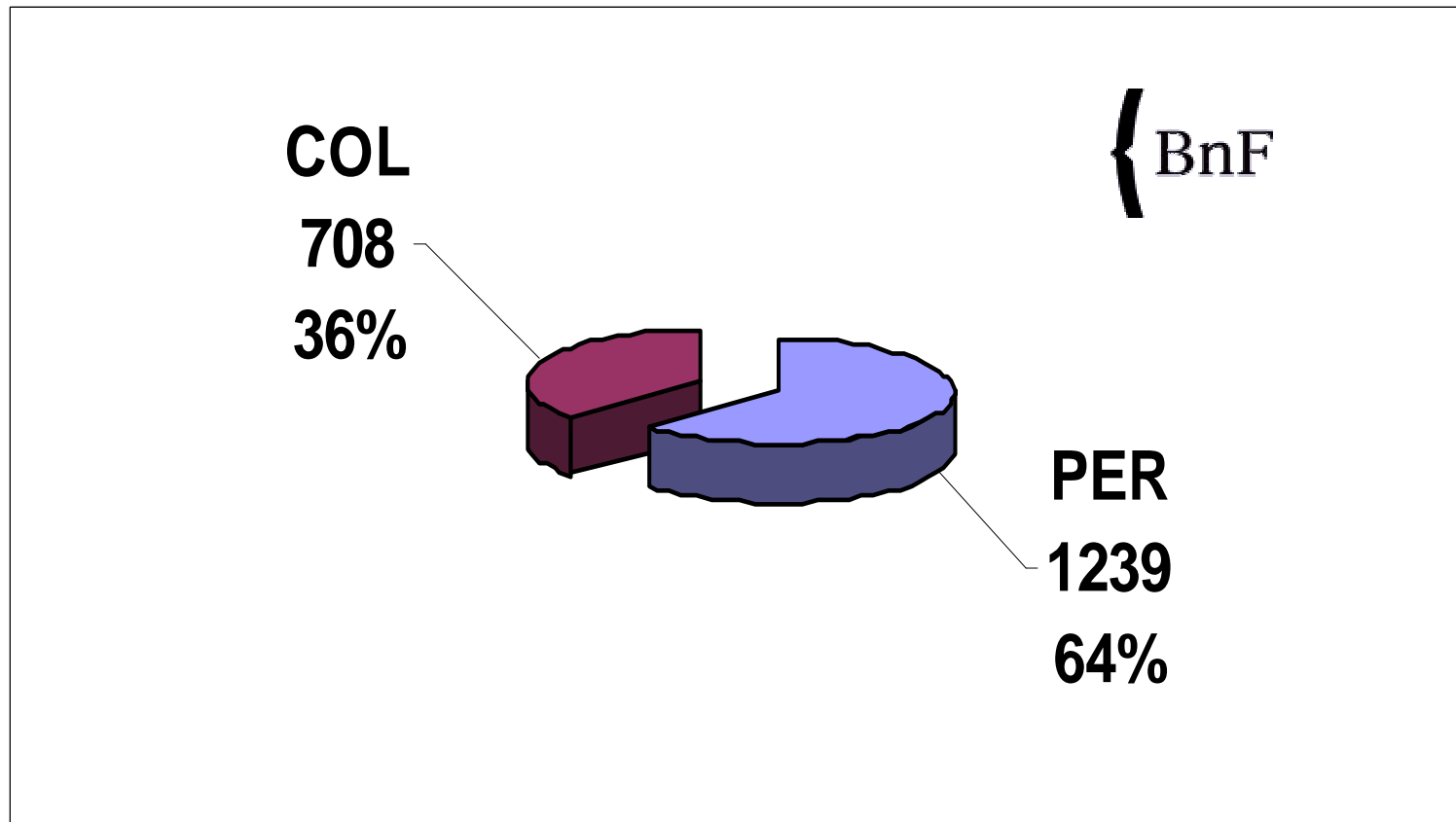


# Nombre de demandes traitées par ISSN France

2005	2006	2007	2008
1751	1694	1177	1947



# Demands traitées manuellement par ISSN France en 2008



# Mise en réserve pour traitement automatisé

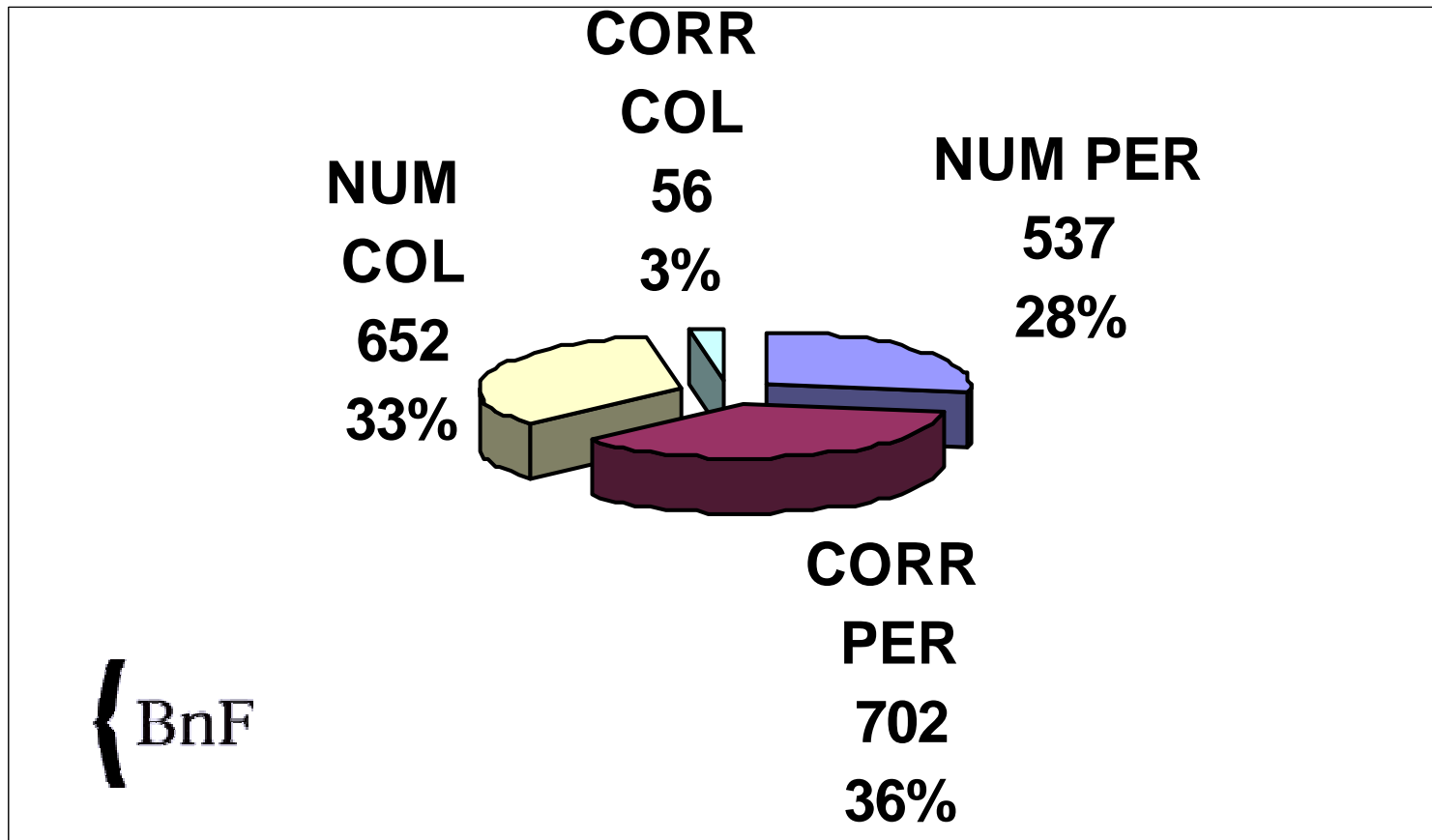
- 1100 demandes de numérotation de PER imprimés morts (fin 2008) ⇒
- Fichier destiné à une prochaine campagne de numérotation automatique (CI/ISSN France)

{ BnF

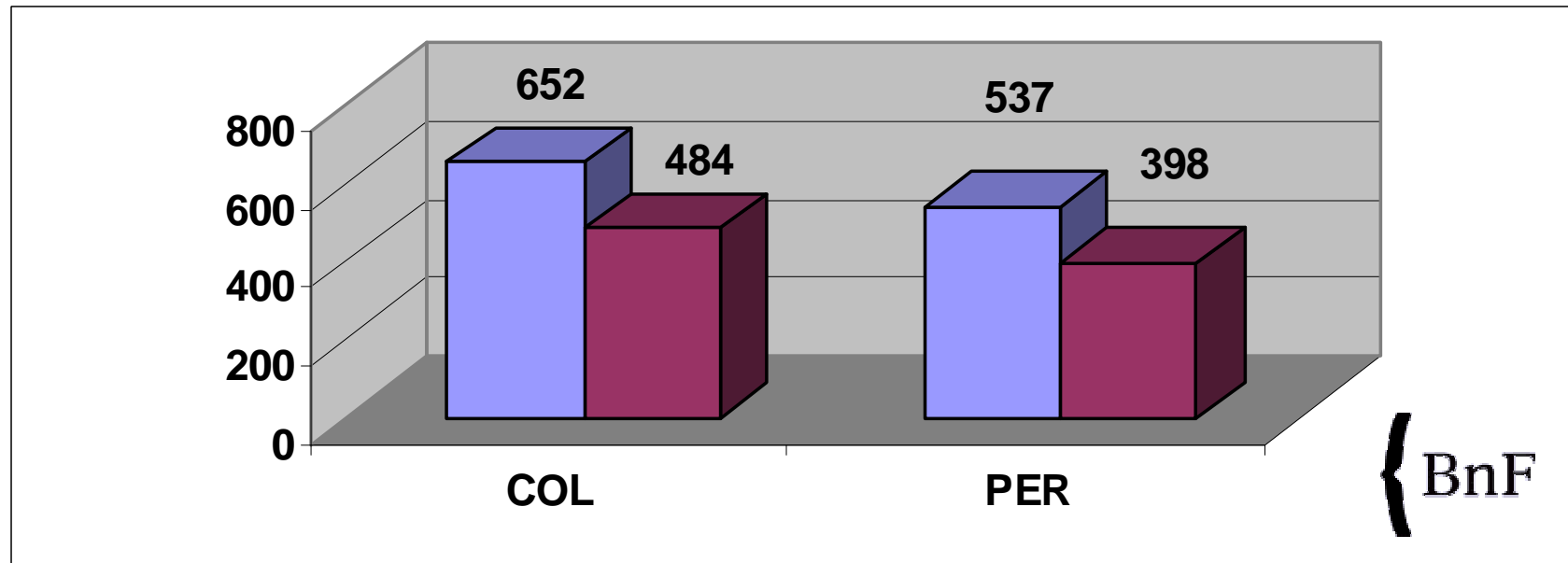
{ BnF Demandes traitées en 2008  
(par année de la demande)

Avant 2004	2004	2005	2006	2007	2008
17	94	69	200	245	1321

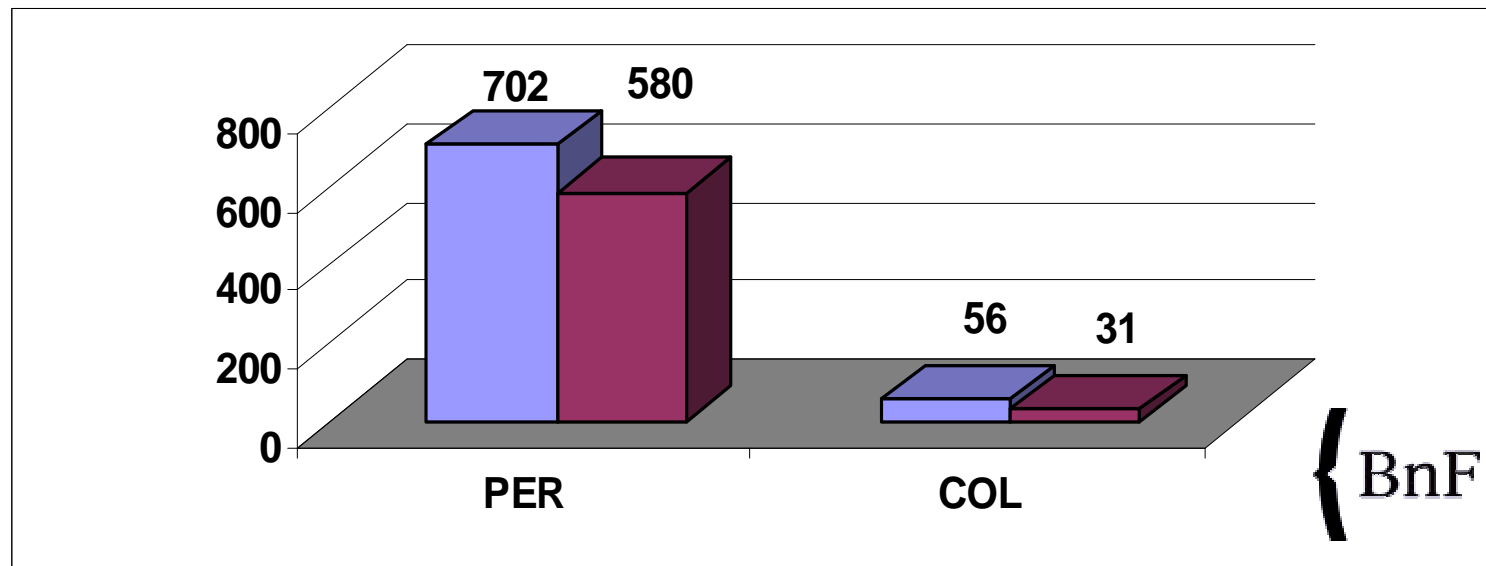
# Demands traitées en 2008 (par type)



# Demandes de numérotation (2008) : nombre de demandes traitées vs acceptées

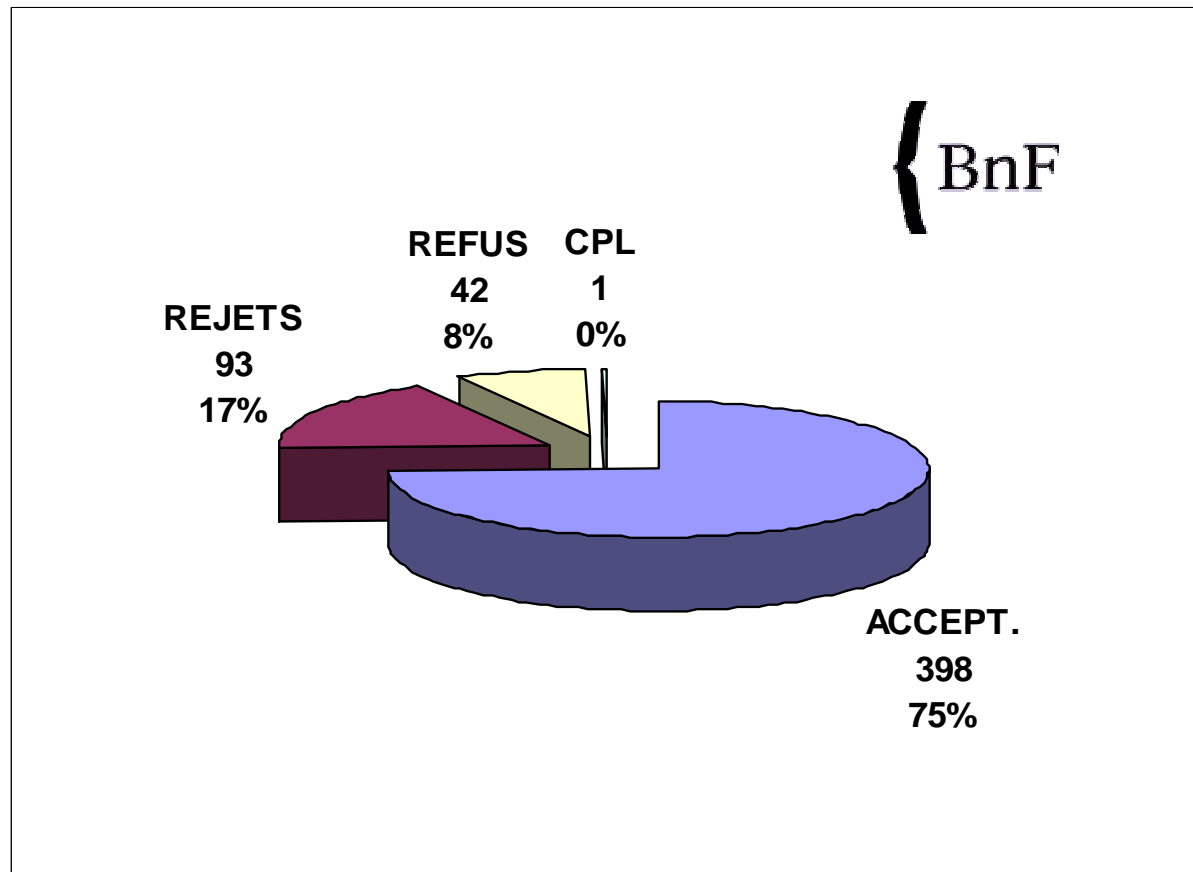


# Demands de correction (2008) : nombre de demandes traitées vs acceptées





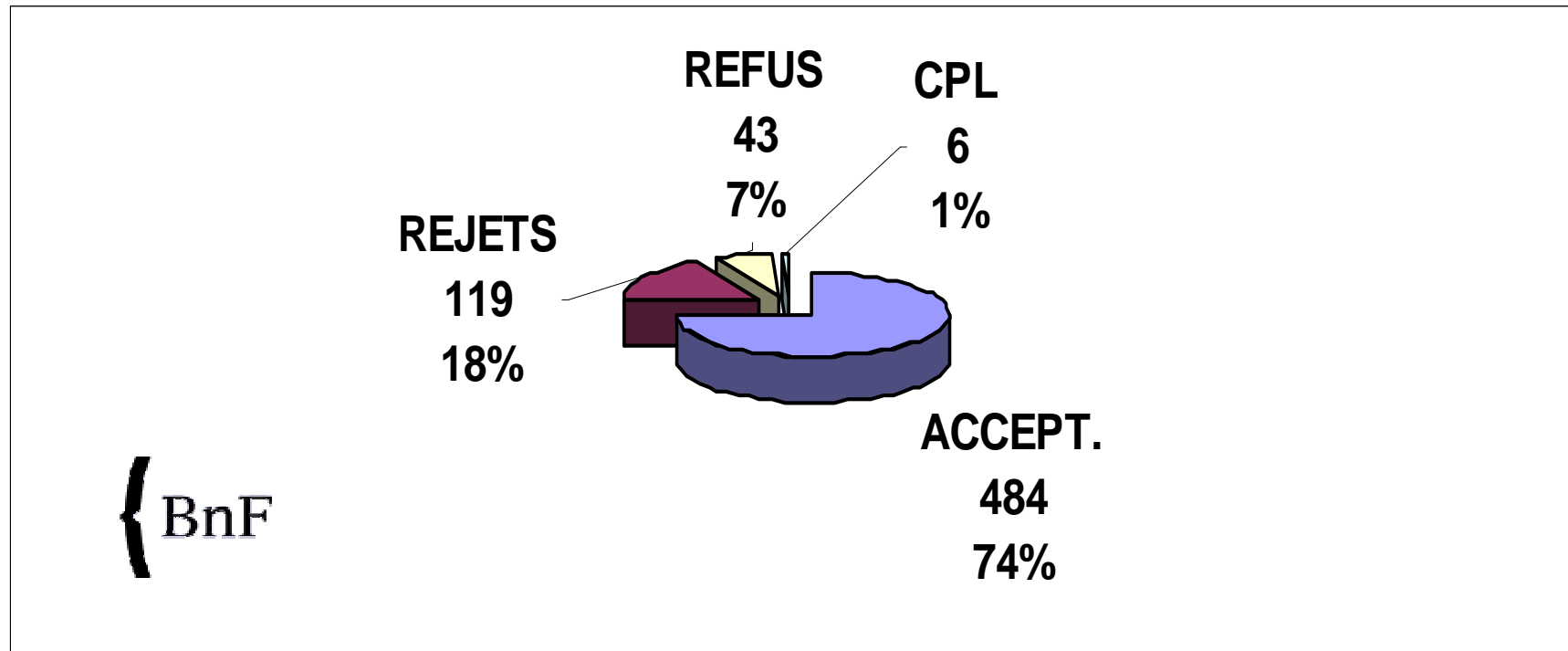
# Réponse d'ISSN France aux demandes de numérotation PER



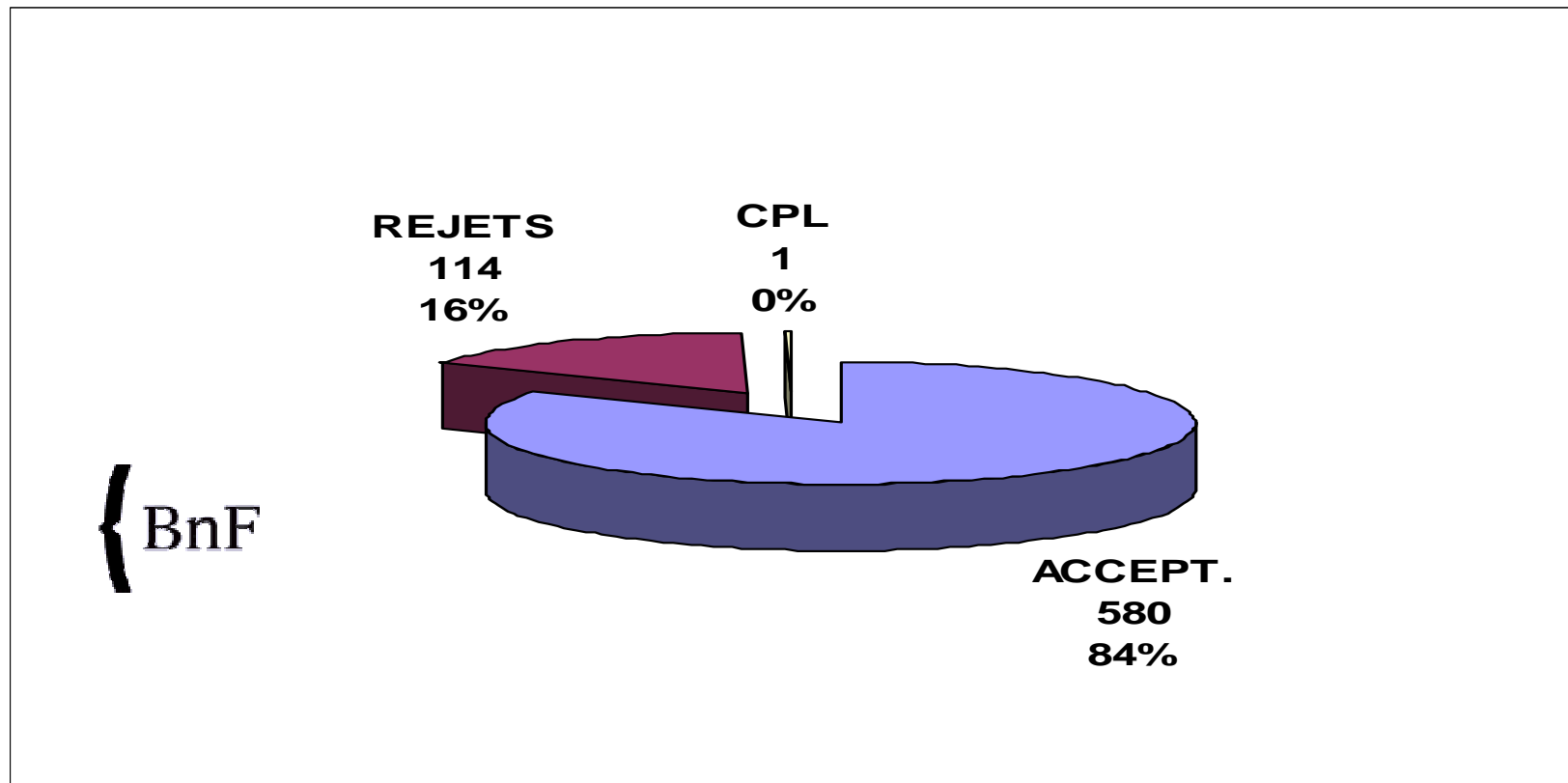
# { BnF Principaux motifs de rejet (Num PER)

- Publication traitée en MON dans le Catalogue général de la BnF (30 cas sur 93)
- Publication relevant de la compétence d'un autre centre national (10 cas)
- Changement mineur de titre ne justifiant pas l'attribution d'un nouvel ISSN
- La publication n'est pas une publication en série

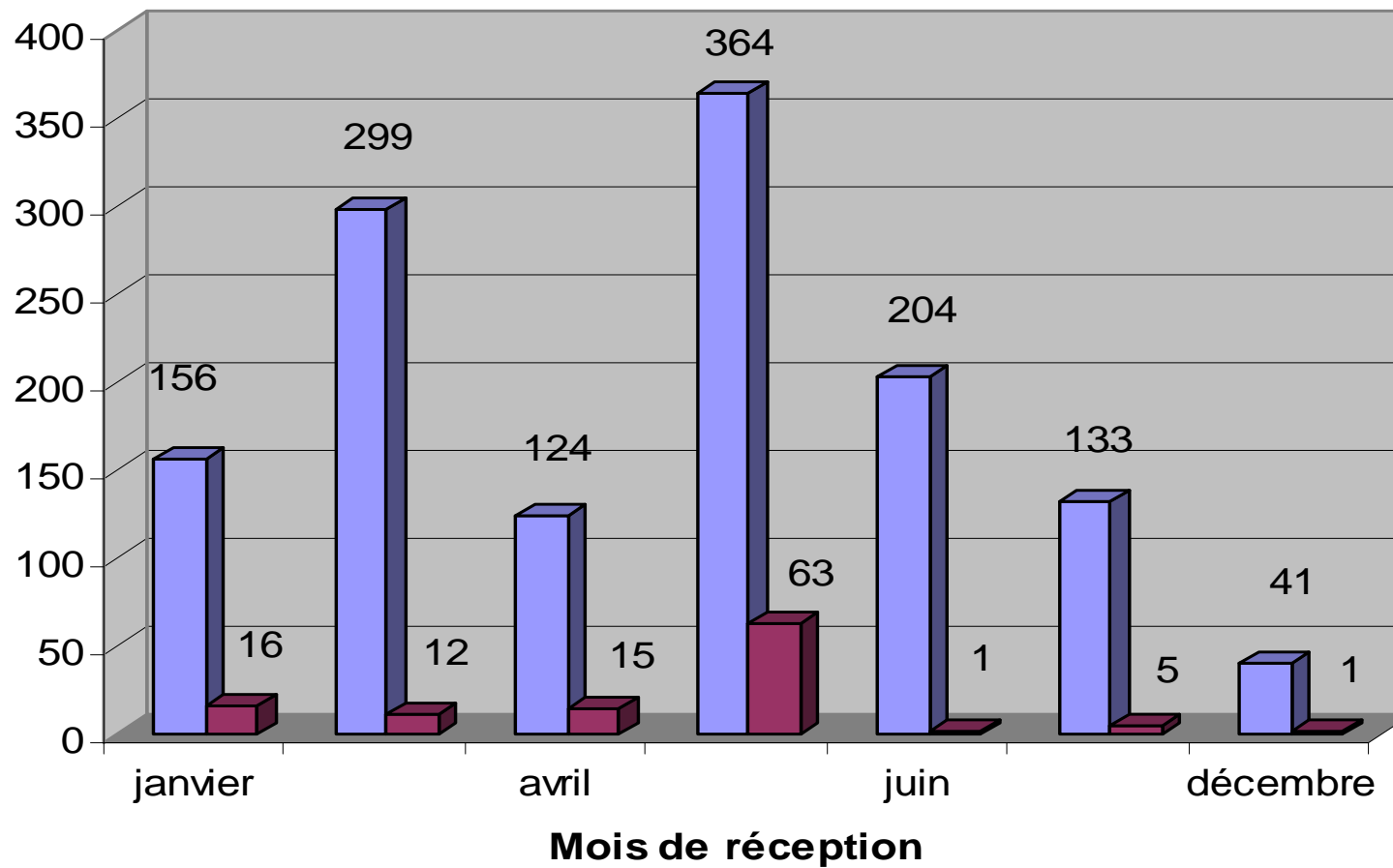
# Réponse d'ISSN France aux demandes de numérotation COL



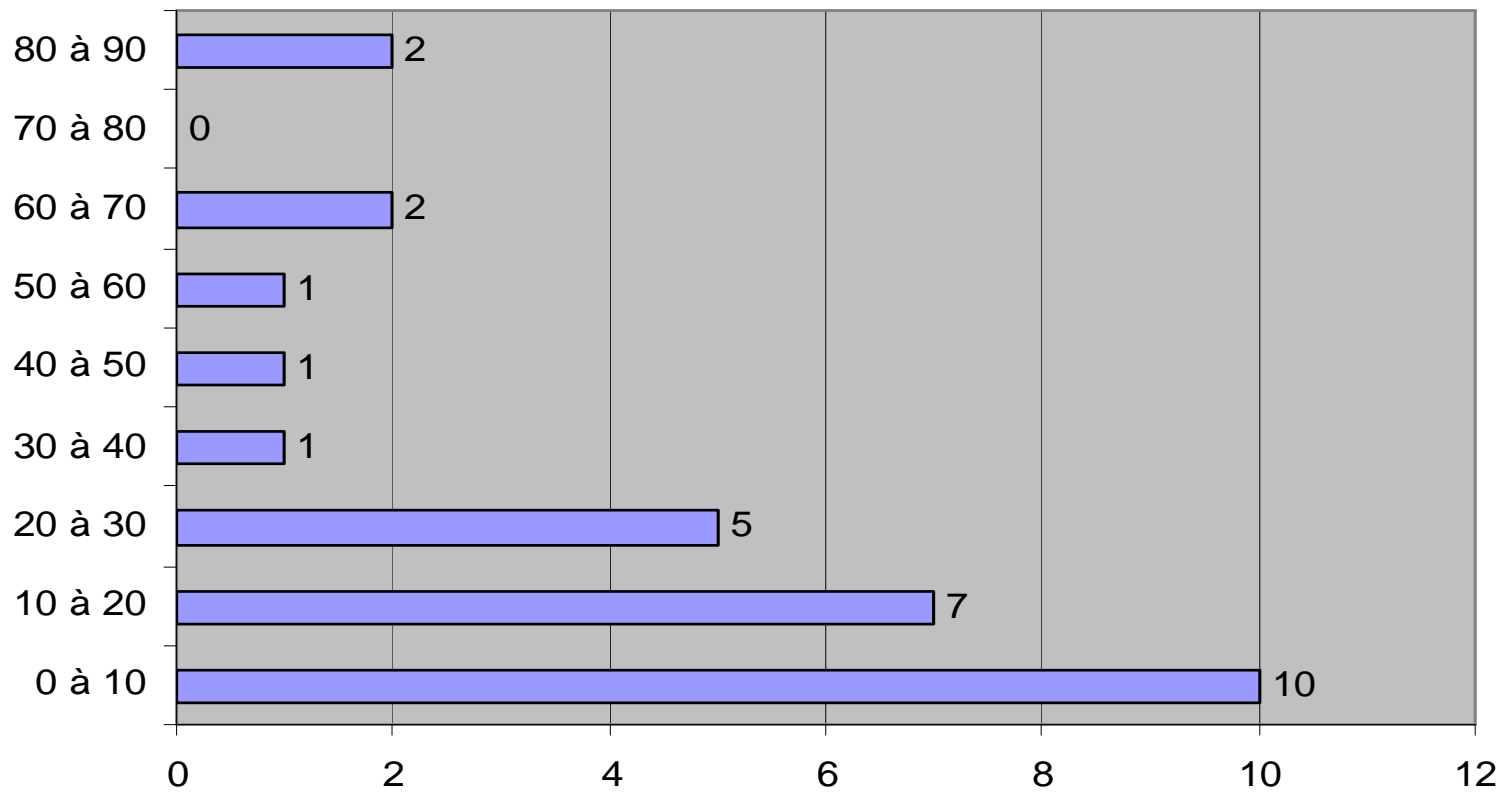
# Réponse d'ISSN France aux demandes de correction PER



## Demandes reçues en 2008 : traitées vs restant à traiter



### Nombre de demandes reçues et traitées en 2008 / Nombre de CR



# Diffusion aux CR du fichier mensuel des réponses d'ISSN France

- Principaux avantages :
  - Meilleur suivi des demandes
  - Exposition du motif précis de rejet ou de refus
  - Alerte concernant les compléments d'information à transmettre à ISSN France



# Demandes superflues

Lorsqu'un CR transmet une demande de numérotation pour une ressource en ligne, inutile de transmettre également une demande de modification pour l'ajout d'un ou plusieurs liens 452



# Merci!

[philippe.cantie@bnf.fr](mailto:philippe.cantie@bnf.fr)



# Justificatifs à fournir

- **demandes de numérotation** de titres vivants ou morts, **absents** du Catalogue général de la BnF
- **demandes de numérotation** de titres morts lorsqu'il existe dans le Catalogue général de la BnF des doublons, des homonymes ou plus généralement le moindre doute
- **demandes de correction** (corrections de date, créations de lien etc.)
- **demandes relatives à des ressources en ligne** qui ne sont pas librement accessibles à partir de l'URL de la notice Sudoc (*fournir des copies d'écran*)

La fourniture **systematique** de justificatifs reste cependant préférable à toute fourniture partielle ou a posteriori, en particulier dans la perspective d'une opération de numérotation automatique associant le Centre international et le Centre ISSN France.

# Publications annuelles

- Certaines publications annuelles ne sont pas reconnues à la BnF comme des ressources continues mais comme des rééditions successives de monographies.
- Les « documents qui s'apparentent à une nouvelle édition avec un contenu permanent mis à jour, dont le dernier volume vient remplacer l'édition précédente » sont traités en MON. Sont notamment concernées les catégories suivantes de publications annuelles :
- *Dictionnaires, encyclopédies, guides de voyage, city guides, guides gastronomiques, guides d'hébergement, guides œnologiques, codes juridiques*
- Sont reconnues comme publications en série et traitées en PER les publications annuelles dont le contenu couvre une période de temps donnée (l'année précédente, l'année suivante), dont le dernier volume vient compléter le volume précédent (documents du type « l'année du ... », l'État du monde par exemple). Sont concernées entre autres les catégories suivantes :
- *Rapports annuels d'activité (organisations de droit public ; ONG nationales), bilans annuels (organisations de droit public), rapports scientifiques, recueils annuels de statistiques, chronologies, catalogues d'expositions et de salons d'art, publications liées aux prix littéraires (publications d'œuvres des lauréats), almanachs etc.*